

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2020

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

AU 31 DÉCEMBRE 2020

| TABLE DES MATIÈRES | PAGE |
|--|--------------|
| RAPPORT DES VÉRIFICATEURS | 1 - 2 |
| ÉTATS FINANCIERS | |
| BILAN | 3 |
| RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET | 4 |
| FLUX DE TRÉSORERIE | 5 |
| NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS | 6 - 9 |
| TABLEAU 1 - PRODUITS | 10 |

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre Sportif de la Petite-Bourgogne** (l'organisme) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, les états des résultats et excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, et des flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financier de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

TCB Comptables Professionnels Agréés, SENCRL

Montréal, Québec
Le 23 avril 2021

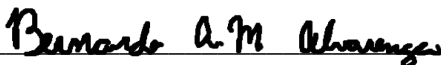
¹CPA auditeur, CA, permis #A109986

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

BILAN

| Au 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Encaisse | 272 770 | 177 215 |
| Débiteurs | 22 099 | 24 622 |
| Subventions à recevoir | 235 091 | 25 418 |
| | 529 960 | 227 255 |
| Placements (Note 3) | 425 682 | 430 338 |
| Immobilisations corporelles (Note 4) | 40 160 | 50 936 |
| | 995 802 | 708 529 |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Fournisseurs et charges à payer (Note 5) | 125 366 | 108 535 |
| Revenus reportés (Note 6) | 148 059 | 161 166 |
| | 273 425 | 269 701 |
| Dette à long terme (Note 7) | 40 000 | -- |
| Revenus reportés - affectation d'origine interne (Note 8) | 679 789 | 409 783 |
| Actifs nets | | |
| Non affectés | 2 588 | 29 045 |
| | 995 802 | 708 529 |

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Produits (voir tableau) | | |
| Subventions et contributions financières | 601 055 | 594 528 |
| Revenus autonomes | 143 289 | 480 294 |
| | 744 344 | 1 074 822 |
| Charges | | |
| Achats d'articles à vendre | 283 | 6 591 |
| Amortissement | 10 776 | 13 791 |
| Assurances | 3 764 | 2 923 |
| Certificats | 1 369 | 2 938 |
| Dépenses - camp de jour | 1 131 | 13 903 |
| Dépenses - gymnase | 2 906 | 6 066 |
| Dépenses - piscine | 2 130 | 2 763 |
| Dépenses de bureau et papeterie | 7 620 | 7 813 |
| Dons | -- | 200 |
| Entretien et réparations | 18 294 | 26 165 |
| Événements spéciaux et réunions | 3 894 | 6 647 |
| Frais et permis | 3 363 | 3 638 |
| Frais informatiques | 9 706 | 11 669 |
| Honoraires professionnels | 20 376 | 24 987 |
| Honoraires comptables | 18 997 | 16 434 |
| Intérêts et frais bancaires | 6 118 | 29 564 |
| Publicité et promotion | 8 987 | 15 907 |
| Salaires et avantages sociaux | 661 139 | 861 269 |
| Télécommunications | 7 351 | 7 338 |
| Transport et représentation | 258 | 437 |
| Uniformes | 650 | 1 096 |
| | 789 112 | 1 062 139 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres revenus | (44 768) | 12 683 |
| Autres revenus (pertes) | | |
| Remise de dette - CUEC | 20 000 | -- |
| Subvention - SSUC | 279 987 | -- |
| Perte sur disposition de placements | (11 676) | -- |
| | 288 311 | -- |
| Excédent des produits sur les charges | 243 543 | 12 683 |
| Excédent net - au début | 29 045 | 16 362 |
| Transfert des excédents aux fond d'affectation d'origine | (270,000) | -- |
| Excédent net - à la fin | 2 588 | 29 045 |

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

FLUX DE TRÉSORERIE

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2020 | 2019 |
|---|-----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges | 243 543 | 12 683 |
| Éléments sans incidence sur les liquidités | | |
| Amortissement | 10 776 | 13 791 |
| | 254 319 | 26 474 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement: | | |
| Débiteurs | 2 523 | (13 724) |
| Subventions à recevoir | (209 673) | (25 418) |
| Fournisseurs et charges à payer | 16 831 | 10 752 |
| Revenus reportés | (13 107) | 37 618 |
| | (203 426) | 9 228 |
| | 50 893 | 35 702 |
| Activités d'investissements | | |
| Disposition de placements | 4 662 | (10 125) |
| Activités de financement | | |
| Dette à long terme - CUEC | 40 000 | -- |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 95 555 | 25 577 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | 177 215 | 151 638 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | 272 770 | 177 215 |

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Note 1 - Statut et nature des activités

Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la loi des compagnies du Québec, et est, par conséquent, exempté des impôts sur les revenus. Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne est un organisme communautaire, financé par la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest), pour promouvoir une qualité de vie saine dans un environnement sécuritaire par l'organisation et l'animation d'activités sportives, physiques et de loisirs.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir; si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux cours sont constatés à titre lorsque les cours ont lieu. Les cotisations sont constatées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste de présenter dans la trésorerie les soldes bancaires.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative, soit à des taux de 20% pour l'équipement et de 30% pour le matériel informatique. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

Instruments financiers

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse (placements).

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

| Note 3 – Placements | | | 2020 | 2019 |
|--|--|--|---------|---------|
| | | | \$ | \$ |
| | | | Coût | Coût |
| Fonds du marché évalués approximativement à 435 137\$ (2019 - 442 944\$) | | | 425 682 | 430 338 |

| Note 4 - Immobilisations corporelles | | | 2020 | 2019 |
|---|---------|---------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | Coût | Amortissement accumulé | Valeur Nette | Valeur Nette |
| Équipement bâtiment | 30 049 | 28 254 | 1 795 | 2 251 |
| Équipement de bureau | 27 353 | 19 639 | 7 714 | 9 646 |
| Équipement piscine | 20 577 | 18 013 | 2 564 | 3 212 |
| Équipement gymnase | 79 211 | 55 289 | 23 922 | 29 910 |
| Matériel informatique | 89 740 | 85 575 | 4 165 | 5 917 |
| | 246 930 | 206 770 | 40 160 | 50 936 |

| Note 5 - Crédoiteurs et charges à payer | | | 2020 | 2019 |
|--|--|--|---------|---------|
| | | | \$ | \$ |
| Les comptes et frais courus à payer comprennent: | | | | |
| Comptes fournisseurs | | | 16 831 | 23 937 |
| Salaires et avantages sociaux à payer | | | 31 871 | 19 531 |
| Vacances à payer | | | 77 048 | 64 703 |
| TPS et TVQ à payer (recevoir) | | | (384) | (364) |
| | | | 125 366 | 108 535 |

Note 6 - Revenus reportés

L'organisme reçoit des fonds à l'avance pour des programmes qui auront lieu à l'avenir. Ces fonds sont reportés pour correspondre aux dépenses connexes à engager.

Note 7 - Dette à long terme

Prêt bancaire compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2022.

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Note 8 - Revenus reportés - affectation d'origine interne

Les revenus reportés d'affectation d'origine interne comprennent six réserves (2019 – quatre réserves) qui ont été constituées par suite des décisions du conseil d'administration. Ces réserves sont créées à même les excédents du fond général et regroupent les éléments suivants aux 31 décembre 2020 :

- **Réserve spéciale** servant à couvrir des dépenses extraordinaires (salaires)
- **Réserve de contingence** pour équilibrer le budget opérationnel des exercices futurs
- **Réserve de fonds stratégique** destinée à la réalisation d'un plan stratégique
- **Réserve des fonds d'équipements** destiné à l'achat et le renouvellement d'équipements
- **Réserve d'initiative hors murs** afin d'offrir des services en ligne, en plein air et hors murs
- **Réserve de fonds de développement** destiné à promouvoir le développement du Centre

L'excédent du fonds général de l'exercice est imputé à la **réserve spéciale** et sert à maintenir un niveau suffisant d'argent équivalent à 3 mois de la masse salariale de l'organisme. L'excédent du fonds général non affecté à la réserve spéciale sera imputé à la **réserve contingence** pour équilibrer les déficits budgétaires des exercices futurs. La cible de la réserve de contingence est établie à un minimum de 50 000\$. Ces dispositions ont été adoptées par résolution unanime du Conseil d'administration le 21 avril 2009.

Sur propositions faites et adoptées par résolutions unanimes du Conseil d'administration le 19 février 2018, il a été convenu de créer deux nouveaux fonds : une réserve fond stratégique et d'y affecter un montant de 10 000\$ et de créer une réserve fonds d'équipement et d'y affecter un montant de 40 000\$. La **réserve de fonds stratégique** servira au paiement d'honoraires reliés à la réalisation d'un plan stratégique sur cinq (5) ans pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne et la **réserve de fonds d'équipements** servira à l'achat, au renouvellement et à l'entretien de l'équipement du Centre sportif de la Petite-Bourgogne.

Deux nouveaux fonds ont été créés : la réserve d'initiative hors murs et la réserve de fonds de développement. La **réserve d'initiative hors murs** a pour but de financer les activités en ligne, en plein air et hors des murs. Ces fonds pourront être utilisés pour l'embauche de personnel, l'achat d'équipements, la promotion, le développement et maintien de ces activités. La **réserve de fonds de développement** permettra la réalisation d'études de faisabilité, la construction, la réorganisation des locaux et l'aménagement des espaces afin de bonifier l'offre de services aux citoyens de la Petite-Bourgogne et Griffintown.

L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

| | 2020 | 2019 |
|---------------------------------|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Réserve spéciale | 201 000 | 201 000 |
| Réserve de contingence | 162 668 | 162 668 |
| Réserve de fonds stratégique | 6 121 | 6 115 |
| Réserve des fonds d'équipements | 40 000 | 40 000 |
| Réserve d'initiative hors murs | 70 000 | - |
| Réserve de développement | 200 000 | - |
| | 679 789 | 409 783 |

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Note 9 - Instruments financiers

L'organisme est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation des risques au 31 décembre 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement et cause une perte financière à l'autre partie.

L'organisme sujet à des concentrations de risques de crédit par le biais de la trésorerie et de ses comptes débiteurs. L'organisme détient la presque totalité de sa trésorerie dans une seule grande banque canadienne. Le risque de crédit maximum est équivalent à la valeur comptable. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

Risque boursier et taux d'intérêt

L'organisme maintient une portion de ses placements dans des fonds en gestion commune et, en conséquence, est sujet au risque lié au cours boursier associé aux fluctuations de prix du marché et aux taux d'intérêt pour ces placements. D'après le niveau de tolérance au risque de l'organisme, un modèle de répartition d'actifs a été développé et mis en place pour les placements, notamment les placements dans les actions.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des comptes débiteurs et fournisseurs et charges à payer sont quasi égaux à leur valeur comptable étant donné leurs natures à court terme.

Note 10 - Dépendance économique

Les sources principales de revenus du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne proviennent de la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest) et du gouvernement du Québec par l'entremise du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le centre réside, gratuitement, dans le bâtiment qui est propriété de la Ville de Montréal.

La continuité des opérations est dépendante de l'entretien de cette relation avec la Ville de Montréal.

Note 11 - Événement postérieur

L'écllosion de la maladie du coronavirus (« COVID 19 ») a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, les périodes de quarantaine auto-imposées et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes aux entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID 19 sont inconnus pour le moment, pas plus que l'efficacité des interventions monétaires et budgétaires du gouvernement et de la banque centrale vise à stabiliser la conjoncture économique. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la durée et la gravité de ces développements, ni l'incidence sur la situation financière et les résultats financiers de l'organisme au cours des périodes futures.

Le centre était toujours fermé pour activités à la date du rapport de l'auditeur. On ne sait pas quand les programmes réguliers se poursuivront. Pour aider l'organisme en cas de catastrophe imprévue, l'organisme peut utiliser ses fonds spéciaux, si nécessaire.

Pour régler le problème de la COVID 19, l'organisme a profité de certains programmes d'aide gouvernementale disponibles.

CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

TABLEAU 1

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2020 | 2019 |
|--|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Subventions et contributions financières | | |
| Contributions financières de fonctionnement (Ville de Montréal) | 258 264 | 391 279 |
| Contribution financière de gestion (Ville de Montréal) | 131 853 | -- |
| Contributions financières entretien (Ville de Montréal) | 78 257 | 101 670 |
| Contributions financières PIMJ (Ville de Montréal) | 5 200 | 4 987 |
| Mesure 4.2 | 3 976 | 2 000 |
| Croix rouge du Canada | 21 209 | -- |
| Fonds Ville - MTESS (Du soccer plein l'été) | -- | 2 258 |
| Politique d'enfant | -- | 1 200 |
| Population active | 1 357 | 1 980 |
| Contribution du programme d'assistance financière aux Centres Communautaires de Loisirs (PAFCCL) | 84 520 | 81 187 |
| Placement carrière été | 16 419 | 7 967 |
| | 601 055 | 594 528 |
| Revenus autonomes | | |
| Revenus d'inscription | 112 568 | 369 875 |
| Location | 8 504 | 45 666 |
| Camp de jour | 11 692 | 39 245 |
| Ventes d'articles et divers | 3 146 | 15 958 |
| Intérêts et revenu de placements | 7 379 | 9 550 |
| | 143 289 | 480 294 |
| | 744 344 | 1 074 822 |